

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



Canada House Wellness Group présente ses résultats pour l'exercice financier 2020

Toronto – Le 28 août 2020 (CNW) - Canada House Wellness Group Inc. (CSE : CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** ») est heureuse de présenter de ses résultats financiers pour l'exercice se terminant le 30 avril 2020. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Tous les détails se trouvent à www.sedar.com.

Par rapport aux 12 mois se terminant le 30 avril 2019

- Les revenus étaient de 5 310 \$, soit une augmentation de 435 \$ ou 9 %, comparativement à 4 875 \$ au cours de la même période de l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement étaient de (2 340 \$), une amélioration de 2 341 \$ ou 50 % par rapport à (4 681 \$) au cours de la même période en 2019.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement étaient de 4 366 \$ comparativement à 5 707 \$ au cours de la même période en 2019.
- La perte et la perte globale pour l'exercice ont été de (9 520 \$) une amélioration de 1 895 \$ ou 17 % comparativement à une perte de (11 415 \$) au cours de la même période en 2019. La perte et la perte globale pour l'exercice terminé le 30 avril 2020 comprenaient l'effet ponctuel hors caisse d'une charge de carence en capital de 1 942 \$ sur les actifs incorporels.
- Le fonds de roulement était de 1 042 \$, comparativement à un déficit de (1 721 \$) au 30 avril 2019.
- Les capitaux propres représentaient un surplus de 5 074 \$ comparativement à 8 398 \$ au 30 avril 2019.

Comparaison des périodes de trois mois se terminant le 30 avril 2020 et le 30 avril 2019

- Les revenus étaient de 1 387 \$, soit une augmentation de 158 \$ ou 13 %, comparativement à 1 229 \$ au même trimestre l'an dernier.
- La perte et la perte globale étaient de (4 513 \$), soit une augmentation de 1 399 \$ ou 45 %, comparativement à (3 114 \$) au même trimestre l'an dernier. À l'exclusion de l'effet ponctuel de la carence en capital de 1 942 \$ au cours de la période de trois mois se terminant le 30 avril 2020, la perte et la perte globale étaient de (2 571 \$), soit une amélioration de 543 \$ ou 17 % par rapport au même trimestre l'an dernier.

Après le 30 avril 2020, Canada House a finalisé l'acquisition d'IsoCanMed Inc. (« **ICM** »), un producteur de cannabis entièrement opérationnel situé à Louiseville, au Québec (l'« **acquisition** ») et le financement par débenture convertible de 6,5 millions de dollars provenant de l'investissement stratégique d'Archerwill Investments Inc. (l'« **investissement** »). L'établissement de production ultramoderne de 64 000 pieds carrés d'ICM augmente la capacité de production annuelle de la Société de plus de 3 000 kg de fleurs séchées de haute qualité et à faible coût, avec la possibilité d'une augmentation supplémentaire de 3 000 kg en fonction des dépenses en capital. Une partie du produit de l'investissement a servi à payer la totalité des obligations de la Société en vertu de l'entente sur le financement de titres convertibles datée du 10 septembre 2019 entre Canada House et Lind Global Macro Fund, LP, renforçant ainsi le bilan de la Société. Pour de plus amples renseignements sur l'acquisition et l'investissement, veuillez consulter les communiqués de presse de la Société datés du 29 mai 2020 et du 5 août 2020, disponibles sur SEDAR à www.sedar.com.

Toujours après le trimestre se terminant le 30 avril 2020, la filiale en propriété exclusive de la Société, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), a obtenu son permis de vente modifié délivré par Santé Canada pour la vente d'huiles de cannabis, d'extraits, de produits topiques et de produits comestibles fabriqués à partir de ses installations de Pickering, en Ontario. Cette modification de permis permet à la Société d'élargir davantage son offre de produits au sein des marchés de consommation à des fins thérapeutiques et récréatives en proposant des huiles, extraits, produits topiques et produits comestibles fabriqués à l'interne. Abba fabrique actuellement une gamme d'extraits à spectre complet sans solvant dans un laboratoire d'extraction en partenariat avec Organic Extraction Technologies et continuera de travailler en étroite collaboration avec Canada House Clinics (« **CHC** »), une filiale en propriété exclusive de Canada House, en vue d'élargir sa gamme de produits afin de gérer le mieux possible les problèmes physiques et psychologiques complexes de ses patients.

« Au cours de l'année, nous avons mis l'accent sur le marché des vétérans et nous avons élargi la gamme de produits d'Abba en présentant de nouveaux produits de cannabis 2.0, comme des huiles, des chocolats, des gélules et des cigarettes électroniques stylos, a déclaré Chris Churchill-Smith, PDG de Canada House. Grâce à notre plateforme en ligne et à notre offre améliorée, il est plus facile pour nos patients qui consomment du cannabis thérapeutique de commander le produit dont ils ont besoin dans les formats qu'ils préfèrent. Par conséquent, les ventes de cannabis thérapeutique ont augmenté de plus de 30 % par mois en mai, juin et juillet 2020, et nous sommes bien placés pour poursuivre notre croissance au cours des prochains mois alors que nous lancerons de façon exclusive deux nouveaux cultivars sensationnels, VetStar Day^{MC} et VetStar Night^{MC}. »

« À ce jour, Abba a vendu pour environ 1,5 million de dollars de produits sur le marché du cannabis récréatif. L'acquisition d'ICM permettra à la Société de tirer parti des permis de vente d'Abba avec la production québécoise d'ICM pour accéder au canal de distribution du marché récréatif québécois de grande valeur, a ajouté M. Chruchill-Smith. Du côté des cliniques, CHC a augmenté ses revenus tout en réduisant ses coûts pour accroître sa rentabilité, et est passé de 11 à 14 cliniques au Canada. Les patients de CHC représentent environ 25 % de l'important marché des vétérans et achètent pour plus de 27 millions de dollars de cannabis médical légal chaque année auprès de plus de 20 producteurs autorisés, y compris Abba. »

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur agréé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis en serre de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group Inc.

289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et

incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.